

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2012/64 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE Délibération n° DC2012/59	

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 70

Votants : 79

(Dont pouvoirs : 9)

POUR : 79 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le douze septembre, à 20h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 5 septembre 2012

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Geneviève COSSON ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Chantal GIOT ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Dominique BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGES ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Luc DUTHOIT ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Benoît HUREAU ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Guy LECLERCQ ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Guy PAYEN ; André POULAIN ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Jean-Yves STEPHAN ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Eric VENNER

Représentés : Madame Anne SEMBENI donne pouvoir de vote à Monsieur VENNER ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET ; Monsieur Thierry CHARTIER donne pouvoir de vote à Monsieur COLIN ; Monsieur Pascal DELANDHUY donne pouvoir de vote à Monsieur LOUIS ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame MELIN ; Monsieur Jacky NIZET donne pouvoir de vote à Monsieur MAS ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur LECLERCQ ; Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur THIEBAULT ; Monsieur Alain RICKAL donne pouvoir de vote à Madame RAULIN.

OBJET : ZAC DE VOUZIERS – CREATION D'UN GIRATOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise notamment la compétence « Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire y compris leur extension »

Vu la délibération n°09/076 du Conseil de Communauté en date du 8 octobre 2009 validant l'avant projet définitif d'aménagement de la zone d'activités de Vouziers, approuvant la modification du plan de financement prévisionnel et autorisant le lancement de la procédure de consultation des entreprises ;

Vu la délibération n°11/056 du Conseil de Communauté en date du 19 avril 2011 adoptant le projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Vouziers conformément au plan d'aménagement (Avant Projet Définitif), approuvant le programme des équipements publics à réaliser dans la zone ; - le programme global des constructions à réaliser dans la zone ; le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement ;

Considérant le courrier reçu du Conseil Général des Ardennes le 18 juillet 2012 par lequel est confirmé qu'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage n'est pas nécessaire pour réaliser les travaux sur le domaine public départemental, que le démarrage des travaux peut être autorisé dans le cadre d'une simple demande de permission de voirie ;

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- ACCEPTE de réaliser la desserte de la ZAC de Vouziers depuis la RD 41 (lieu dit « Carrefour de Sainte Marie »), au travers de la création d'un carrefour giratoire sous maîtrise d'ouvrage communautaire sur la base d'une permission de voirie à demander au Conseil Général des Ardennes ;
- ACCEPTE le principe de procéder à une rétrocession au Conseil Général des Ardennes, à titre gratuit, des parcelles dont la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise serait propriétaire et dont l'emprise se situerait au sein de ce carrefour giratoire ;
- ACCEPTE le principe d'assurer la gestion et l'entretien de ce carrefour giratoire par voie de convention ;
- AUTORISE le Président à signer la convention qui en découle ;
- AUTORISE le président à procéder aux acquisitions nécessaires à la bonne réalisation de ce projet et à signer les actes nécessaires ;
- AUTORISE le Président à solliciter toute subvention auprès de financeurs potentiels sur la base du plan de financement figurant ci – dessous :

Financement du giratoire d'entrée de ZAC	MONTANTS
Travaux Efficage	200 815,72 €
Travaux éclairage -SPIE	20 507,46 €
Coût total travaux HT	221 323,18 €
Maîtrise d'œuvre (2,9 %)	6 418,37 €
Montant total HT avec MO	227 741,55 €
Montant TTC	272 378,89 €
Département (80% du montant total HT)	182 193,24 €
FCTVA (15,482%)	40 563,42 €
Coût résiduel avec FCTVA	49 622,23 €

Fait à Vouziers, le 13 septembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

